

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.	-	La ligne 1.000 francs
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	20.000f. 40.000f	Chaque annonce répétée .. Moitié prix
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		-	23.000f 46.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Prix du numéro Année courante 600 f		-	Année ant. 700f.	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		-	Par la poste -	
	Journal légalisé 900 f		-	-	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

2021
17 mai Décret n° 2021-619 accordant la reconnaissance d'utilité publique à la « Fondation Tahirou SARR » en abrégé FTS 777

MINISTERE DE LA JUSTICE

2021
17 mai Décret n° 2021-622 portant transfert de charges et modification de résidences de notaire 782

MINISTERE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

2021
17 mai Décret n° 2021-623 portant organisation du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) 786

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021
17 mai Décret n° 2021-624 portant création de cadres de concertation sur la Grande Muraille verte (GMV) 795

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 797

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Décret n° 2021-619 du 17 mai 2021 accordant la reconnaissance d'utilité publique à la « Fondation Tahirou SARR » en abrégé FTS

RAPPORT DE PRESENTATION

Monsieur Seydou SARR a pris la décision de créer la « Fondation Tahirou SARR » en abrégé FTS en vue de participer à côté des pouvoirs publics à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cette fondation a pour objet principal de contribuer au renforcement de la solidarité, notamment à l'égard des groupes vulnérables que sont les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déshéritées. En effet, il s'agira :